

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/137

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE BOISSONS – ASSOCIATION DES JOUEURS USBC**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'ASSOCIATION DES JOUEURS USBC, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie du vendredi 06 octobre 2023 à 18h00 au samedi 07 octobre 2023 à 01h00, au club house de l'USBC, 01200 Valsershône, à l'occasion de la diffusion d'un match de coupe du monde de Rugby,

**ARRETE**

**Article 1 :** L'ASSOCIATION DES JOUEURS USBC est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du vendredi 06 octobre 2023 à 18h00 au samedi 07 octobre 2023 à 01h00, au club house de l'USBC, 01200 Valsershône, à l'occasion de la diffusion d'un match de coupe du monde de Rugby.

**Article 2 :** L'ASSOCIATION DES JOUEURS USBC se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 06 octobre 2023

Pour Le Maire

L'adjointe déléguée  
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 11 novembre 2023